

## Séance du lundi 12 mars 2012

*Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme DUBOIS Nelly, Mme BOURGES Marylène, M. MARCON Guy, M. SIMON Michel, M. BOSSERAY Dominique, Mme RIPOCHE Mariannick.*

*Absents : M. DELATTRE Sébastien, M. MARIE Patrice, Mme GESLAND Jessy, Mme SEJOURNE Martine.*

### Demandes de subventions

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2012, les subventions suivantes

Comité des Fêtes de LANDEAN	150,00 €
(concours Maisons fleuries)	500,00 €
Sporting-Club de LANDEAN	1.800,00 €
Prévention Routière d'Ille et Vilaine de St Grégoire	25,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer de St Jean le Thomas	25,00 €
Office cantonal d'Animation Sportive de la Chapelle-Janson (2,70 € / habitants)	3.477,60 €
Société d'Agriculture Fougères Nord (0,31 € / habitants)	399,28 €
ADMR de la Chapelle Janson (1,00 € / habitants)	1.288,00 €
CAUDEM de Fougères (0,28 € / habitants)	360,64 €
Unité de psychiatrie les Maronniers, 133 rue de la Forêt - FOUGERES	200,00 €
AFM 35 (Noyal-Châtillon sur seiche)	25,00 €
FEVILDEC (subvention pour les opérations de piégeages et pour les frais inhérents)	525,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques – Launaget	25,00 €
Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne – Lorient	25,00 €
Amicale Fédérée des donateurs de sang des cantons de Fougères	25,00 €
France Adot 35 de Rennes	25,00 €
La Croix d'Or de Rennes	25,00 €

Chambres des Métiers, Maisons Familiales Rurales, Lycées Techniques sollicitant une subvention de fonctionnement pour les enfants de Landéan fréquentant ces établissements.	30,00 €/élève
Ecoles, collèges, lycées extérieurs sollicitant une subvention pour les élèves habitant Landéan et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours.	15,00 €/élève
Ecoles élémentaires sollicitant une subvention pour les élèves habitant de Landéan, fréquentant une classe d'intégration scolaire et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours.	40,00 €/élève
APEL de LANDEAN Distribution de prix aux enfants de l'Ecole Privée de LANDEAN à l'occasion de l'arbre de Noël 2012	6,00 €/élève
OGEC de LANDEAN ➤ subvention exceptionnelle pour déficit cantine ➤ subvention exceptionnelle pour déficit garderie	45% de 5.929 € soit 2.668,05 € 45% de 2.843 € soit 1.279,35 €

### Cantine municipale :

#### ➤ Maîtrise d'œuvre pour le lot mobilier et matériel

Le Conseil municipal accepte, par 12 voix, de modifier le forfait de rémunération de Monsieur BRUNET Eugène (architecte) du fait de l'ajout d'un lot n°15 (matériel de cuisine), non prévu initialement, pour une plus-value de 4.184,88 € H.T, soit 5.005,12 € T.T.C.

#### ➤ Demande de subvention au titre de la DETR pour le lot mobilier et matériel :

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture pour l'acquisition du premier équipement et matériel pour la cantine municipale dont le coût s'élève à 87.665,10 €.

### **Convention relative à l'entretien ménager des locaux à usage de bibliothèque**

Une convention est conclue pour une durée illimitée entre la commune de Landéan et Fougères-communauté régissant le règlement de l'entretien ménager des locaux de la bibliothèque. L'entretien étant assuré par un agent communal, Fougères-Communauté s'engage à verser chaque année, la somme correspondant à l'ensemble des frais payés par la commune de LANDEAN pour l'entretien ménager de la bibliothèque (y compris les dépenses dues à l'intervention d'un prestataire extérieur, notamment en matière de nettoyage des vitres) ainsi que les dépenses courantes de type consommables ou petit équipement.

Délibéré par 12 voix par le Conseil Municipal.

### **Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.**

#### **➔ Ville de Fougères**

Enfant domicilié à LANDEAN, scolarisé en maternelle :  $960,26 \text{ €} \times 1 = 960,26 \text{ €} (-20\%) 768,21 \text{ €}$

Enfants domiciliés à LANDEAN, scolarisés en classe élémentaire :  $475,48 \text{ €} \times 11 = 5.230,28 \text{ €} (-20\%) 4.184,22 \text{ €}$ . Soit un coût total de 4.952,43 €

Délibéré par 12 voix.

#### **➔ Commune de LECOUSSE**

Enfants domiciliés à LANDEAN, scolarisés en maternelle :  $953,50 \text{ €} \times 2 = 1.907,00 \text{ €} (-20\%) 1.525,60 \text{ €}$

Enfants domiciliés à LANDEAN, scolarisés en classe élémentaire :  $393,56 \text{ €} \times 2 = 787,12 \text{ €} (-20\%) 629,70 \text{ €}$

Soit un coût total de 2.155,30 €

Délibéré par 12 voix.

### **Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles privées**

#### **➔ Ville de Fougères**

Enfants domiciliés à LANDEAN, scolarisés en maternelle :  $960,26 \text{ €} (-20\%) \text{ soit } 768,20 \text{ €} \times 9 = 6.913,80 \text{ €}$

Enfants domiciliés à LANDEAN, scolarisés dans les écoles élémentaires :  $347 \text{ €} \times 12 = 4.164,00 \text{ €}$

Soit un coût total de 11.077,80 €

Délibéré par 12 voix.

### **Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de LANDEAN.**

#### **➤ Commune de la Bazouge du Désert**

Par 12 voix, le Conseil Municipal décide de demander à la commune de la Bazouge du Désert, une participation aux charges de fonctionnement, d'un montant de 347,00 € par élève inscrit en élémentaire et 1.051,00 € par élève inscrit en maternelle à l'école privée Notre Dame de Landéan. Total : 6.643,00 €

#### **➤ Ville de Fougères**

Par 12 voix, le Conseil Municipal décide de demander à la commune de Fougères, une participation aux charges de fonctionnement, d'un montant de 347,00 € par élève inscrit en élémentaire et 768,20 € par élève inscrit en maternelle à l'école privée Notre Dame de Landéan. Total : 1.115,20 €

### **Devis pour armoire à rideaux et étagères**

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal accepte le devis de la papeterie MENON

(Fougères) dont le montant total s'élève à 779,00 € H.T. soit 931,68 € T.T.C. pour l'achat d'une armoire à rideaux et des étagères pour l'archivage.

### **Gestion du cimetière : Acquisition d'un logiciel**

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal accepte le devis suivant de SA Gesland Développements, située à BREST pour l'acquisition d'un logiciel, son installation, sa mise en service et la formation des agents dont le montant s'élève à 1.520,00 € H.T. soit 1.817,92 € T.T.C., ainsi que le contrat de maintenance et d'assistance, gratuit la première année et dont le coût annuel sera de 190,73 € H.T. /an soit 228,11 € T.T.C. pour les 3 années suivantes.